Informations de base

1997/0161(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Marché viti-vinicole: organisation commune du marché OCM (modif. règl. 822/87/CEE) **Subject** 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2034	1997-10-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/06/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0267	Résumé
14/07/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/07/1997	Vote en commission		
20/10/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/10/1997	Fin de la procédure au Parlement		
25/10/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0161(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/09070

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0426/1997 JO C 304 06.10.1997, p. 0023-0033	16/09/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0267 JO C 214 16.07.1997, p. 0011	03/06/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0989/1997 JO C 355 21.11.1997, p. 0060	01/10/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1997/2087
JO L 292 25.10.1997, p. 0001 Résumé

Marché viti-vinicole: organisation commune du marché OCM (modif. règl. 822/87/CEE)

1997/0161(CNS) - 20/10/1997 - Acte final

OBJECTIF: modifier du règlement 822/87/CEE portant organisation commune du marché viti-vinicole. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 2087/97/CE du Conseil. CONTENU: le règlement adopté par le Conseil: - supprime l'acide malique de la liste des pratiques oenologiques; - prévoit une autorisation permanente pour l'utilisation d'une pratique de désacidification; - supprime une extension d'un régime plus favorable d'aides aux moûts de raisins concentrés rectifiés en ce qui concerne les installations ayant commencé la production avant le 30/06/1982; - modifie les mesures relatives au contrôle des prix d'entrée pour les jus et les moûts de raisins: il est prévu un système permettant de vérifier le respect du prix d'entrée, soit sur base d'un contrôle, lot par lot, des prix d'importation, soit à l'aide d'une valeur forfaitaire à l'importation à calculer sur base des cotations des prix des produits dans le pays d'origine, selon des modalités à déterminer. ENTREE EN VIGUEUR: 02/11/1997.

Marché viti-vinicole: organisation commune du marché OCM (modif. règl. 822/87/CEE)

1997/0161(CNS) - 03/06/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: la présente proposition vise la modification du règlement 822/87/CEE portant organisation commune du marché viti-vinicole. CONTENU: concrètement, cette proposition de règlement vise à: - supprimer l'acide malique de la liste des pratiques oenologiques; - prévoir une autorisation permanente pour l'utilisation d'une pratique de désacidification; - supprimer une extension d'un régime plus favorable d'aides aux moûts de raisins concentrés rectifiés en ce qui concerne les installations ayant commencé la production avant le 30/06/1982; - modifier les mesures relatives au contrôle des prix d'entrée pour les jus et les moûts de raisins: il convient de prévoir un système permettant de vérifier le respect du prix d'entrée, soit sur base d'un contrôle, lot par lot, des prix d'importation, soit à l'aide d'une valeur forfaitaire à l'importation à calculer sur base des cotations des prix des produits dans le pays d'origine, selon des modalités à déterminer.

Marché viti-vinicole: organisation commune du marché OCM (modif. règl. 822/87/CEE)

1997/0161(CNS) - 01/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se prononce, en général, en faveur des modifications proposées par la Commission. Il émet, toutefois, des doutes quant à la procédure d'arrêter des prix d'entrée forfaitaires des jus et des moûts. Compte tenu de la difficulté de définir ces prix dans les pays tiers d'origine, il juge plus pratique de les déterminer sur la base du prix moyen pratiqué sur certaines places communautaires qui pourraient sans aucun doute attester des données réelles relatives à l'évolution du marché de ces produits.

Marché viti-vinicole: organisation commune du marché OCM (modif. règl. 822/87/CEE)

1997/0161(CNS) - 16/09/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport).